

# Plainte de la famille de la policière cagnoise qui s'est suicidé

« Je veux savoir. J'ai besoin de savoir. Je veux des réponses. C'est le travail qui l'a tuée. Rien d'autre. Ils ont tout vérifié. Elle n'était pas dépressive, ils ont fait une autopsie très poussée pour déceler des traces d'alcool ou de médicaments. Ils n'ont rien trouvé. On avait des projets, une famille unie », lâche dans un sanglot Franck Magaud, le compagnon de Nelly Bardaine. La policière de Cagnes-sur-Mer qui s'est suicidée à l'âge de 39 ans, le lundi 4 juillet, avec son arme de service dans sa voiture de fonction au pied de Marina Baie des Anges. Un suicide qu'elle avait expliqué dans une lettre que les gendarmes de Villeneuve-Loubet ont retrouvée pliée sur elle. Une lettre

où elle mettait en cause l'institution policière, les réformes en cours... et, nommément, son chef de service « qu'elle remerciait ironiquement en toute fin de lettre », explique M<sup>e</sup> Adrien Verrier, avocat au barreau de Nice, qui vient de déposer une plainte auprès du tribunal de Grasse, pour homicide involontaire. Mais pas seulement. « La famille de Nelly et Franck, son compagnon depuis 15 ans, déposent aussi plainte pour harcèlement moral et soumission d'une personne à des conditions de travail incompatibles avec la dignité humaine. » Visé, l'ancien commissaire cagnois nommé dans la lettre d'explication de ce geste tragique.

« Je ne pourrais jamais tourner la page sinon. Je ne passerais pas le cap sinon », rétorque Franck, également policier national. Adrien Verrier poursuit : « Ensuite il y a trois hypothèses : ou la plainte est classée sans suite, ou le procureur demande une enquête, ou il y a ouverture d'une information judiciaire ».

## « On ne va pas nous laisser mariner »

Franck hausse les épaules, presque désabusé... « Et notre plainte ne sera pas sèche, croyez-moi, on va la suivre. On ne nous laissera pas mariner », tonne M<sup>r</sup> Verrier. Dans la foulée, ils envisagent de lancer une procédure auprès

du SGAP (Secrétariat général pour l'administration de la police) pour faire reconnaître le suicide de Nelly en accident de service. « Un peu comme la jurisprudence France Télécoms », appuie l'avocat niçois.

Franck confie alors : « Elle souffrait de quitter le service où elle était depuis 5 ans. On l'a appris alors que nous étions en vacances, et pas par le commissaire, mais par une amie à Nelly. Il ne disait jamais les choses. Le quotidien au commissariat de Cagnes, c'était des brimades, et surtout pour les femmes. Un jour, il a failli en venir aux mains avec l'une d'entre elles ».

Une plainte pour savoir, et une énorme interrogation. « Il y a eu un

audit réalisé par notre hiérarchie. En même temps, une enquête de l'IGPN a été menée. Des policiers ont été entendus. Elle nomme son chef de service et, au final, rien? Aucune sanction? », s'interroge le compagnon de Nelly.

En effet, l'ancien commissaire n'a pas été sanctionné par sa hiérarchie.

Une source bien informée à Paris indique qu'« il lui a même été proposé deux postes équivalents ou plus importants que celui qu'il occupait à Cagnes ».

Toujours selon cette même source, il en aurait accepté l'un des deux à la DDSP à Toulouse.

STÉPHANIE GASIGLIA  
sgasiglia@nicematin.fr